



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Taxe professionnelle

Question écrite n° 38707

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, que de nombreuses petites et moyennes entreprises ainsi que de nombreux commerçants et artisans se plaignent, d'une part, du taux trop important de la taxe professionnelle et, d'autre part, des distorsions qui existent d'une commune à l'autre. En effet, l'écart peut atteindre un rapport de un à trois dans certains cas, ce qui entraîne une distorsion de concurrence pénalisant injustement les entreprises et commerces situés dans les communes les plus imposées. Il lui demande donc s'il ne serait pas possible de mettre sur pied une disposition tendant à écreter la part commune de la taxe professionnelle au sein d'un même département, ladite taxe ne pouvant plus dépasser dans aucune commune une fraction définie de sa valeur moyenne dans l'ensemble du département.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38707

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1390